



Janvier 2011
Vol. 43 n° 1

barreau.qc.ca/journal
Poste-publication canadienne : 40013642

Engagement bénévole Quand de bonnes causes trouvent un avocat

Johanne Landry

Pour la satisfaction de redonner quand on a reçu ou pour la fierté de contribuer à changer les choses, se dévouer bénévolement rapporte des dividendes, mais aussi de la reconnaissance, un baume pour le cœur. Oui, des avocats généreux, ça existe, diraient en cœur les six personnalités qui ont accepté de jouer le jeu que le *Journal du Barreau* leur a proposé : parler du dévouement d'un avocat pour une cause philanthropique, humanitaire ou d'intérêt public. Un exercice qui a donné lieu à six belles histoires à lire en pages 12,13 et 15.



Pierre Bruneau



Louise Deschâtelets



Chantal Petittclerc



Michèle
Thibodeau-DeGuire



Mitsou Gélinas



Daniel Germain

Table des matières

PARMI NOUS 4 PROPOS DU BÂTONNIER 6 DROIT DE REGARD 10 FINANCES PERSONNELLES 16
VIE ASSOCIATIVE 19 PROJETS DE LOI ET COMITÉS 23 CAUSE PHARE 28 DÉONTOLOGIE 30
JURICARRIÈRE 35 ET 36 TAUX D'INTÉRÊT 37 PETITES ANNONCES 38

Suivez le Barreau



NOUS
PRENONS LE RELAIS
ÉLECTRONIQUE
POUR VOUS

netco
1.800.668.0668
www.netco.net

SERVICES EXCLUSIFS AUX AVOCATS

Gala *Les Leaders de demain*

Soirée magique pour six gagnants

Mathieu Lavallée, avocat

Le 18 novembre dernier, l'Association du jeune barreau de Montréal (AJBM) a tenu son 4^e gala *Les leaders de demain*. La soirée, animée par Alain Choquette, est devenue magique pour les six avocats de la métropole qui ont mérité le prix *Avocats de l'année AJBM* qui leur a été remis lors de l'événement.

Les réalisations de six jeunes avocats de Montréal ont été soulignées le 18 novembre dernier, alors que l'AJBM tenait son 4^e gala annuel. C'est devant près de 200 proches et collègues réunis dans le hall principal du cinéma Ex Centris que les *Avocats de l'année AJBM* ont pu célébrer cette reconnaissance. Le magicien **Alain Choquette** en a confondu plus d'un avec ses quelques tours de passe-passe au cours de la soirée dont il était l'animateur. En plus des numéros spécialement préparés par le magicien, l'événement a été ponctué de quelques discours destinés à souligner l'importance du leadership parmi la relève de la profession juridique. Des allocutions où, par pure coïncidence, l'ancien premier ministre britannique **Winston Churchill** a été cité à trois reprises!



Photo: Sylvain Légaré

Les six avocats qui ont mérité le prix *Avocats de l'année AJBM* accompagnés d'autres finalistes.

Pour l'AJBM, la soirée vise non seulement à récompenser l'excellence de ses membres, mais également à les encourager à se dépasser. «Le gala est devenu une occasion unique de se faire connaître et de souligner le travail de nos membres. Selon moi, il comble un vide parmi les reconnaissances qui existaient déjà», a souligné **M^e Joséane Chrétien**, présidente de l'AJBM, au lendemain de l'événement. «Nous sommes 13000 avocats à Montréal, et il y en a beaucoup parmi nous qui ne sont pas connus et qui font pourtant un travail extraordinaire. Pour les candidats qui ont été mis en nomination, je crois que cela leur donne une tape dans le dos, que ça les encourage à continuer de jouer un rôle de premier plan et à devenir les leaders de demain», a-t-elle poursuivi.

Pour le **juge en chef de la Cour supérieure François Rolland**, c'était également une occasion de mettre de l'avant les valeurs de la profession, auxquelles il attache beaucoup d'importance. C'est d'ailleurs ce qui l'a guidé dans la sélection des gagnants, alors qu'il présidait le jury de sélection. «Votre travail comporte une idée de service, un rôle citoyen qui vise à régler les problèmes juridiques des gens. Mais le rôle d'un avocat prend aussi forme par son engagement dans la communauté», a expliqué le juge.

Pour **M^e David Collier**, vice-président du CAIJ et président d'honneur de la soirée, ces valeurs qui animent les leaders ne changent pas, mais s'exercent dans un contexte qui est très différent d'il y a à peine quelques années. «Maintenant, il faut être sur les médias sociaux. Pour être entendu et être lu, il faut y être présent, et cela rend l'environnement professionnel très complexe puisque ces informations sont analysées tout le temps. À l'époque de Churchill, le leadership était plus facile à exercer. Mais même s'il est très difficile d'exercer un leadership dans ces conditions, un leader demeure quelqu'un qui a un véritable intérêt pour les gens.»

Les lauréats

M^e Thierry Lavigne-Martel – Droit commercial: M^e Martel détient une maîtrise en fiscalité de l'Université de Sherbrooke. Sa pratique est axée sur la fiscalité et le droit commercial. Il dessert essentiellement les PME du Québec et leurs dirigeants. En plus d'être conférencier et chargé de cours à l'Université de Sherbrooke, il siège bénévolement au conseil d'administration de plusieurs organismes.

M^e Myriam Farag – Droit familial: Après avoir complété sa formation en droit civil et en common law à l'Université McGill, elle a principalement travaillé en droit familial pour quelques études privées. Depuis 2008, elle a joint Éducaloi, où elle est responsable du contenu et de la mise à jour de plus de 300 capsules juridiques portant sur le droit familial.

M^e Adina Comanita – Contentieux/Juristes de l'État: Depuis 2008, M^e Comanita dirige le contentieux d'une société immobilière qui administre plusieurs millions de pieds carrés de propriétés commerciales à travers le pays. Elle est diplômée de la Faculté de droit de l'Université de Montréal et de la Faculté de droit de l'Université de Bucarest.

M^e Paul St-Pierre Plamondon – Pro bono/Engagement social: M^e Plamondon est titulaire d'un MBA de l'Université d'Oxford, d'un baccalauréat en droit civil et common law de l'Université McGill et d'un certificat en droit international de l'Université de Lund, en Suède. Il est également cofondateur de Génération d'idées, un groupe de réflexion indépendant, non partisan et à but non lucratif, en plus d'avoir écrit l'essai *Des jeunes et de l'avenir du Québec: les rêveries d'un promeneur solitaire*.

M^e Julie Provost – Droit criminel et pénal: M^e Provost s'est vu confier le Programme d'accompagnement Justice-Santé Mentale (PAJ-SM), créé par la Cour municipale et premier du genre au Québec; elle en assure la mise en œuvre et la coordination pour la durée du projet pilote de trois ans. En plus d'agir comme procureure pour le PAJ-SM, elle est active au sein de plusieurs comités relatifs à la santé mentale, notamment la Table intersectorielle de psychiatrie légale de Montréal.

M^e Ponora Ang – Litige civil et commercial: M^e Ang a travaillé à certains des plus importants dossiers de litige au pays, notamment le dossier Castor Holding et la contestation du plan d'arrangement de BCE inc. Il siège au conseil d'administration d'OSBL comme l'Association des jeunes professionnels chinois et asiatiques. Il est également sollicité par des dignitaires pour discuter d'enjeux interculturels au Canada. ■